

DÉPARTEMENT DU CANTAL

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION

Electrices,

Electeurs,

Sollicitant pour la première fois le 21 septembre 1969 vos suffrages en vue de mon élection à l'Assemblée Nationale, je vous déclarais :

« Libéral par conviction, mon plus cher désir est d'être le représentant de mes compatriotes au sein d'une politique de dialogue, de large ouverture et de rénovation dans l'ordre et la liberté. Selon le vœu exprimé par la majorité des Français qui ont porté Georges Pompidou à la tête de l'Etat, je serai de ceux qui s'attachent à maintenir la fidélité à nos institutions, notre indépendance nationale, dans le respect de nos alliances et de nos amitiés, au service de la Paix, de la construction de l'Europe et de la coopération entre toutes les Nations... »

Trois ans et demi se sont écoulés depuis et voilà que vous êtes appelés à nouveau à élire votre député. La fidélité m'amène à solliciter cette fois encore vos suffrages. Loin de renier ou restreindre mes engagements antérieurs, je tiens à proclamer qu'ils demeurent l'expression de mon idéal et le fondement du programme d'action que j'entends poursuivre à l'avenir.

Il ne m'a pas été donné d'exercer un mandat complet durant toute une législature. Mais depuis mon entrée au Parlement, je me suis efforcé de défendre au mieux les intérêts de mes concitoyens. Les encouragements et les sentiments de reconnaissance qui m'ont été manifestés par tant d'entre vous, et en particulier par les élus locaux, m'ont apporté beaucoup de réconfort. Ils m'incitent à persévérer dans cette voie.

Mon premier souci, ainsi que je l'avais écrit dans ma profession de foi d'alors, et qui a fait l'objet de ma première intervention à la tribune de l'Assemblée, a été de lutter pour le désenclavement de notre département.

Le désenclavement de notre département

En dépit des difficultés de relief, et d'ordre technique, personne ne peut nier que dans ce domaine des résultats substantiels ont été obtenus. Est-il besoin de souligner l'importance des travaux exécutés et de ceux qui vont être entrepris dans le courant de l'année 1973 — dont le volume atteindra près de deux milliards d'anciens francs — sur les routes nationales dans la seule circonscription de Saint-Flour - Murat - Mauriac, portant sur les R.N. 9, R.N. 588, R.N. 126 et R.N. 122.

Certes, cela ne se verra vraiment que dans les deux années à venir. Du moins est-il juste de reconnaître l'importance de l'effort entrepris et de savoir s'il sera poursuivi. Le schéma directeur routier a retenu, outre la R.N. 9, l'itinéraire qui traverse notre département de Massiac à Aurillac vers Maurs et vers Brive. Il constitue la garantie de son exécution. La R.N. 122, de son côté, a bénéficié d'une large attribution du F.I.A.T. qui va permettre de réaliser l'ouverture de Mauriac vers le Puy-de-Dôme.

En tant que rapporteur général du budget, j'ai activement participé à l'élaboration du programme routier financé par l'Assemblée Départementale. La prise en charge des routes nationales secondaires, dans les conditions favorables proposées par l'Etat, permettra de désenclaver en priorité les villes et chefs-lieux de notre circonscription. Le soutien sera en outre désormais plus largement accordé à la voirie communale ainsi qu'à la réalisation de voies nouvelles.

Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Ce sera notre tâche de demain.

Le désenclavement nécessite encore le maintien des lignes du réseau ferroviaire, l'accélération du Bourbonnais (Turbotrain), la création d'une liaison avec l'Arverne, le rétablissement des correspondances, le confort pour les voyageurs et aussi la réalisation du projet de l'Aérodrome Saint-Flour - Coltines.

Il consiste enfin dans l'aménagement de liaisons téléphoniques modernes, sans que soit perdu de vue le juste reclassement des personnels, ainsi que dans l'implantation des réémetteurs de télévision nécessaires.

Cet immense effort doit aboutir à l'ouverture du Cantal vers l'extérieur, condition indispensable au développement de ses activités économiques.

L'agriculture

L'agriculture figure au premier rang de celles-ci, et occupe 41 % de notre population active. Elle est la clef de voûte de notre économie. Avec mon suppléant, Pierre Charlanne, agriculteur exploitant, notre principale préoccupation a été de sauvegarder son avenir, et s'inscrit dans la ligne de la politique générale définie par le Président de la République dans son discours de Saint-Flour qui consiste à promouvoir une agriculture « puissante, rentable et libérale, basée sur l'exploitation familiale à responsabilité personnelle ».

Notre Département est directement concerné par cette définition. Il peut et doit prendre la place qui sera la sienne, et non la dernière, grâce à la qualité de ses hommes, dans cette branche fondamentale de la puissance économique de la France, au sein du Marché Commun.

Ainsi au niveau national, mais encore au Conseil Général et à la tête de nos Mairies nous avons procédé dans toute la mesure du possible à la réalisation des divers équipements ruraux : eau, assainissement, électrification, téléphone, etc... Socio-culturels et sportifs ; aidé à l'aménagement des équipements individuels portant sur les bâtiments d'exploitation ainsi qu'au logement si important pour retenir les jeunes femmes à la campagne ; contribué à la formation des hommes ; aidé l'Enseignement agricole.

Tout ceci en vue d'assurer le maintien d'une population active suffisante sur nos exploitations et redonner confiance aux agriculteurs, en leur assurant le niveau et le mode de vie décents, qu'ils réclament à juste titre.

Ils doivent en effet sentir qu'ils ont leur part des conquêtes de la civilisation moderne qui sont le confort et les loisirs.

A l'Assemblée Nationale, membre du Groupe d'études spécialisé Agriculture, j'ai été étroitement associé à la préparation et au vote des mesures concernant :

Les grandes productions animales dont je suis décidé à soutenir le juste relèvement des prix indicatifs :

Le lait dont le revenu est encore actuellement préoccupant. Il s'agit là d'un problème grave pour le Cantal dont il est urgent de trouver la solution convenable et définitive. La constitution du G.I.L. récemment intervenue, les démarches effectuées, conjuguées avec l'effort des responsables, permettent de l'espérer. La Profession sait que je ne lui ai pas ménagé mon soutien. Elle peut compter sur moi si besoin est à l'avenir.

La viande qui bénéficiera de la loi sur l'élevage tendant à assurer la sécurité de l'éleveur : création de l'Office, prêts de modernisation, aide aux pâturages d'estive, protection du cheptel contre la brucellose.

Les mesures sociales nouvelles ont porté sur la protection des accidents du travail et des maladies professionnelles, la dotation d'installation des jeunes, la parité des prestations familiales, l'amélioration dans la répartition des cotisations, l'aménagement des structures.

D'ores et déjà sont étudiées de nouvelles mesures législatives concernant la mise en place d'un statut des aides familiaux, la formation des hommes, etc...

Enfin la *Rénovation Rurale* consacrera à notre Département un effort exceptionnel dépassant 12 millions de Nouveaux Francs, hors enveloppe régionale, qui permettra notamment de poursuivre l'extension du programme de modernisation des exploitations expérimenté en 1972 et de promouvoir de nouveaux équipements collectifs ainsi que des aménagements importants pour l'accueil des touristes en milieu rural, etc...

Les secteurs commercial, artisanal et industriel

Les secteurs commercial, artisanal et industriel constituent aussi un élément essentiel dans notre Economie, *Commerçants* et *artisans* en particulier ont à faire face aux difficultés d'une profonde mutation. Celle-ci est liée aux transformations de l'Economie générale qui ont conduit aux nombreuses mesures qui tendent à : assurer la protection des individus ; veiller à l'égalité des charges sur les entreprises ; promouvoir l'égalité des chances entre les diverses formes d'activités ; favoriser la création nécessaire de nouveaux emplois dans les secteurs artisanal et industriel.

Ainsi l'amélioration de l'assurance maladie, de la retraite doit aboutir à l'identité avec celles des salariés (à cotisation égale, prestations équivalentes), et fait appel à la solidarité nationale. L'aide particulière aux commerçants et artisans âgés, l'aide à la modernisation, la réglementation de l'implantation des grandes surfaces, de la concurrence, le rapprochement des conditions d'imposition, la réforme de la Patente, la mise en œuvre enfin d'une Loi Cadre d'Orientation à caractère évolutif, doivent apporter la sécurité, assurer la promotion.

Au service des Artisans, mon activité de Député s'est prolongée au sein du Conseil Général par l'élaboration et le financement d'un programme d'aide à l'artisanat s'étendant sur 5 ans et favorisant en particulier la formation des apprentis.

Enfin le développement du Tourisme qui constitue également l'une des principales activités sera poursuivi.

Toutes ces mesures déjà prises ou en préparation constituent une vaste politique qui vise à garantir l'expansion de ces activités et leur adaptation aux nécessités d'une économie moderne.

Une telle œuvre ne peut être que de longue haleine. A celle-ci j'entends continuer à apporter la détermination qu'elle réclame.

La famille

La famille est aussi l'objet d'une préoccupation constante et la politique familiale a été marquée en particulier par l'amélioration des prestations destinées aux familles nombreuses, la création de prestations nouvelles permettant une aide mieux adaptée et sensiblement accrue pour les familles les plus modestes. Elle doit connaître de nouveaux développements dans le cadre du contrat de progrès souhaité par le Président de la République, et qui consiste à garantir la progression des allocations et simplifier les prestations, améliorer l'aide aux handicapés, lancer un programme prioritaire de constructions pour les jeunes ménages.

Il s'agit également de poursuivre l'évolution très largement amorcée en ce qui concerne *la Condition de la Femme* : lui faciliter l'accès à tous les emplois publics, généraliser le mi-temps ou les horaires libres pour les mères qui le souhaitent, créer les garderies ou crèches encore nécessaires, développer enfin l'information familiale et adapter les textes sur la régulation des naissances.

Cette politique familiale se prolonge par :

Les efforts en faveur de la jeunesse

Les efforts en faveur de la jeunesse qui ont été marqués dans ma circonscription, dans le domaine de l'Education Nationale, des Sports et des Loisirs.

Par la construction depuis 1968 de nombreuses classes maternelles et primaires, de deux C.E.G., la construction ou l'extension de quatre C.E.S., la construction d'un lycée mixte, la nationalisation de tous les C.E.G. (d'autres réalisations sont nécessaires et prévues notamment pour l'enseignement technique). Cette action doit se compléter par une meilleure adaptation du régime des bourses et par de nouvelles mesures facilitant l'insertion de nos jeunes dans la vie active.

Par les subventions aux gymnases de Saint-Flour, Mauriac, Condat, Riom-ès-Montagnes.

Par l'aide de l'Etat qui a permis d'équiper divers centres de vacances, de ski, foyers de jeunes et terrains de sports.

Les équipements sanitaires et sociaux

Les équipements sanitaires et sociaux : blocs médico-chirurgicaux de Saint-Flour et Mauriac, centres médico-sociaux de Riom et Murat, centre de rééducation de Chaudes-Aigues, I.M.P. de Mauriac, I.M.E. en projet à St-Flour, etc...

UNE SOCIETE TOUJOURS PLUS JUSTE ET PLUS HUMAINE nécessite que soit poursuivi l'immense effort déjà entrepris en vue d'une participation plus équitable à la prospérité pour :

Les ouvriers et employés qui doivent bénéficier de la F.P.A. et de la formation permanente, de la progression du S.M.I.C., de l'allègement de l'impôt sur les revenus les plus faibles.

Les fonctionnaires par l'harmonisation des salaires avec ceux du secteur privé, la suppression des abattements de zone pour les indemnités de résidence.

Les personnes âgées avec l'application du droit à la retraite au taux plein à partir de 60 ans, la charte du troisième âge, portant sur l'amélioration des conditions de la vie pratique, le doublement du minimum vieillesse et l'abrogation de la référence à l'obligation alimentaire.

Cette société exige également que soit permis à tous : agriculteurs, commerçants, artisans, cadres et ouvriers des entreprises, fonctionnaires, membres des professions libérales, de regarder avec confiance leur avenir, celui de leurs enfants et celui de notre Cantal où ils travaillent.

D'autres devoirs nous incombent : *Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Anciens d'A.F.N.* doivent aussi bénéficier de notre constante solidarité : l'accroissement des crédits consacrés aux pensions et aux diverses formes d'action sociale doit être complété par la recherche, en liaison avec les Associations représentatives, de solutions équitables aux problèmes qui préoccupent à juste titre le monde combattant.

Ainsi, dans tous les domaines, il reste encore beaucoup à faire. J'en suis pleinement conscient, c'est parce que je connais personnellement vos besoins et aspirations, exprimés au cours des multiples permanences ou réunions tenues dans ma circonscription, que je suis plus que jamais décidé à tout mettre en œuvre pour les faire aboutir.

C'est pourquoi je sollicite votre confiance pour poursuivre une œuvre d'autant plus féconde qu'elle sera continue dans la « recherche du mieux être de chacun ».

Tels sont mes objectifs présentés, vous le savez, en toute loyauté, en toute honnêteté.

Prononcez-vous à votre tour le 4 mars prochain, et surtout ne vous abstenez pas si vous voulez que soit poursuivie l'action du Président de la République, qui avant d'être l'élu de l'ensemble des Français a été celui de cette circonscription.

Docteur Pierre RAYNAL

DÉPUTÉ SORTANT

Conseiller Général

Maire de Chaudes-Aigues

CANDIDAT DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS DE PROGRÈS

SUPPLÉANT

Pierre CHARLANNE

Agriculteur

Maire de Jaleyrac

Conseiller Général de Mauriac

15 - ST - FLOUR - IMP. LA DEPECHE